



## Audience solennelle du tribunal de commerce de Montpellier - Prévenir plus en amont la défaillance des entreprises

Mercredi 11 janvier, le président du tribunal de commerce de Montpellier, Bruno PASCAL (au centre sur notre photo), a présenté l'activité de 2011 et les perspectives pour 2012 de la juridiction commerciale. Faisant écho aux propos du procureur MICOLET, qui a annoncé deux actions du parquet, des mesures de prévention croisées ont été mises en avant et feront l'objet d'une promotion particulière tout au long de cette année. Des annonces en résonance avec les vœux du président de la CCIT de Montpellier, André DELJARRY, qui s'est dit prêt à renforcer la collaboration avec l'instance judiciaire pour prévenir la défaillance des entreprises et des commerces de sa circonscription...



Yves MICOLET, nouveau procureur auprès du tribunal de commerce de Montpellier, remplace Marie GRANJOUAN, qui a exercé au parquet de Montpellier de mars 2007 à septembre 2011. Cette dernière a été nommée conseiller interrégional principal contre la drogue et le crime (*senior interregional advisor*) à Vienne en Autriche, à l'Office des Nations-Unies. Elle assiste les différents Etats qui souhaitent améliorer leur justice pénale. Parmi ses périples récents figurent la Tunisie, le Bénin pour évaluer la piraterie et Bamako au Mali pour une mission d'évaluation du trafic des produits stupéfiants.

La période des vœux est toujours propice aux bonnes résolutions. Celles des magistrats du tribunal de commerce et du parquet de Montpellier vont dans le même sens, à savoir la prévention des défaillances d'entreprises. Car en la matière, comme le procureur Yves MICOLET l'a rappelé, "les chiffres sont cruels". En 2011, le tribunal de commerce de Montpellier a traité 793 dossiers de procédures collectives et a prononcé 18 sanctions commerciales pour faillite personnelle ou interdiction de gérer (soit 2,26 % des affaires jugées). En 2010, 532 liquidations judiciaires ont été prononcées, contre 539 en 2011. Les plans de continuation ont augmenté de 40 en 2010 à 47 en 2011, sachant que, statistiquement, seulement 5 % de ces entreprises parviennent à mener à bien ces plans. En 2011, 240 conversions en liquidation judiciaire ont été prononcées. Ces chiffres contrastent avec le nombre de créations d'entreprises enregistrées au registre du commerce du tribunal montpelliérain. En 2010, 4 911 sociétés ont été inscrites au RCS, et 5 505 en 2011. Cette augmentation satisfaisante est toutefois sous-tendue par l'incertitude et l'inquiétude : "de plus en plus de liquidations concernent des entreprises créées depuis un an", a souligné le procureur.

### Une action de prévention en deux temps

Le procureur MICOLET souhaite ainsi lancer un projet plus ambitieux de prévention des difficultés des entreprises ; il veut vaincre la défiance observée de la part des chefs d'entreprise envers le tribunal de commerce. "C'est une politique déjà



Alphonse GONZALES, président du tribunal de commerce de Perpignan et délégué régional de la Conférence Languedoc-Roussillon des tribunaux de commerce, supervise le congrès régional des TC en Languedoc-Roussillon, qui aura lieu ce printemps au Corum de Montpellier.

### Le congrès régional des tribunaux à Montpellier le 15 juin prochain

> A lire en page 11 de cette édition.

### Les chiffres 2011 du tribunal de commerce de Montpellier

> A lire en page 11 de cette édition.

bien présente au sein du tribunal de commerce, qui dispose d'un bureau de la prévention performant" a-t-il précisé. L'action de prévention s'effectue en deux temps. Il faut d'abord faire connaître la prévention auprès des jeunes créateurs d'entreprises lors des stages préparatoires à la création d'entreprise organisés par la CCIT de Montpellier. "Dans ces stages, les nécessaires règles comptables éludent souvent la problématique de la défaillance, a-t-il expliqué. Il serait bon de rappeler lors de ces stages l'existence de la cellule de prévention du tribunal de commerce". Le deuxième volet de cette action de prévention prendra la forme d'une permanence de la prévention, organisée systématiquement le vendredi matin au tribunal de commerce. Ces deux mesures, mises en place au tribunal de commerce d'Avignon par Yves MICOLET, ont eu leur effet. Le mot d'ordre est de tout faire pour sauver les entreprises et les commerces. "Si nous parvenons à casser l'image négative d'un tribunal où l'on rentre à reculons, à promouvoir l'intervention du tribunal de commerce au plus près des difficultés et comme partenaire des entreprises en difficultés, nous aurons fait un grand pas" a indiqué le procureur, suivi dans ses souhaits par Bruno PASCAL et l'ensemble des magistrats bénévoles du tribunal de commerce. Le mardi 17 janvier, lors de ses vœux aux ressortissants, le nouveau président de la CCIT de Montpellier, André DELJARRY, s'est dit parfaitement en phase avec cette volonté active en faveur de la sauvegarde de l'économie locale.

> Suite de cet article en page 11 ●●●●●

Daniel CROCI